



Fichage ficp,bdf et depart a l'etranger

Par **cassandra**, le **11/07/2008 à 02:40**

bonjour,

et merci d'avance des reponses que vous pourriez m'avancer.

suite a mon divorce en 2004, j'ai contracté quelques dettes en attendant que mon ex mari ne me verse la pension alimentaire, dettes avec un mi-temps que j'ai eu du mal a rembourser, j'ai donc contacter la BDF, durant la procedure mon ex mari est décédé laissant des dettes,j'ai donc recontacté la bdf pour rajouté ses credits.

J'ai obtenu un moratoire de trois ans, le temps que ma situation financiere se stabilise etant seule avec deux enfants en bas age.

Fin 2007, j'ai de moi-meme recontacté la bdf,ma situation ayant evolué,je suis fonctionnaire, la juge des execution a statué pour un plan sur 9 ans, avec des montants elevés. Je commence a payer certain credits dès mai 2008 et les autres a partir de mai 2009.

Mes questions sont les suivantes:

Rien n'ayant été payé depuis 2004, mais un jugement rendu recemment je peux dire adieu au forclusion?

Et pour finir, je dois dans moins d'un an partir vivre dans un pays hors U.E,(je ne serais plus fonctionnaire de l'etat français) si je n'ai pas honorer ou que partiellement honorer mes dettes que peux t'il m'arriver? y a t'il des sommes a partir de laquelle l'etat peux engager des poursuites après moi, les creanciers peuvent ils se retourner contre mes parents,mes enfants plus tard si ils retournent en france?

Merci de votre attention.

Par **Jacques69**, le **11/07/2008 à 17:19**

A mon avis, si vous quittez le pays il ne peut plus rien vous arriver, je rêve moi aussi de quitter le pays, mais pas encore trouvé l'occasion

Par **Patricia**, le **11/07/2008 à 20:25**

Bonsoir,

En tant qu'employée de banque, je vous conseille de bien vous renseigner avant de partir, et quel que soit le pays...

Vous avez saisi la commission de surendettement de la B de F pour demander un plan de redressement de vos dettes.

Par l'intermédiaire du tribunal, votre dossier est passé en commission, un juge a conféré force exécutoire, (votre demande a été déclarée recevable pour un accord entre vous et vos créanciers avec nouvel échéancier de vos remboursements).

Selon les modalités qui vous ont été accordées et vos possibilités, vous êtes fiché(e) soit pour 5 ans ou 10 ans.

La Banque de France a été votre principale interlocutrice pour résoudre vos problèmes, retournez voir mon collègue, il vous donnera la réponse... ..

Ce n'est pas une dette fiscale ...

Par **Jacques69**, le **11/07/2008 à 21:25**

belabuna: Vous voulez rire, le jour où je quitterais le pays mes créanciers pourront toujours courir pour me retrouver

Par **Patricia**, le **11/07/2008 à 22:31**

Connaissant la procédure des dossiers de surendettement, j'ai répondu à Cassandra qui demande des conseils.

Si vous, JACQUES, vous rêvez de partir, courez demain vous expatrier ou vous le souhaitez. Mais ce n'est pas le problème du message si j'ai bien compris...

En tant qu'adulte, chacun est, bien sûr, responsable de ses actes, et agit comme bon lui semble.

Nous sommes sur un forum "d'aide" "de conseils" et nul n'est tenu d'en tenir compte...
Bon week end

Par **cassandra**, le **11/07/2008 à 23:51**

bonjour,
et merci pour vos réponses, effectivement ce n'est pas une dette fiscale, et je ne quitte pas le pays pour fuir, juste pour une tres belle occasion qui se presente, mais je dois bien avouer qu'une fois expatrié....la tentation est grande de ne plus donné suite a mes dettes, mais comme je le cité plus haut, il est hors de question de partir sans regler mes dettes si mes proches en France devait en pays les consequences.

Par **Patricia**, le **12/07/2008** à **00:16**

Cassandre,
Je vous ai répondu dans le simple but de vous mettre en garde et qu'il était préférable pour vous de vous renseigner avant, pour partir en toute légalité et la conscience tranquille.
Après lecture de votre dernier message, je comprends très bien votre tentation en me mettant à votre place...
Il serait dommage de tout plaquer, aussi bien pour vous et votre entourage, en prenant le risque de faire durer vos problèmes plus longtemps que prévu...
Essayez de vous renseignez par internet sur le site BDF ou par téléphone, si vous souhaitez rester anonyme.
Ce que je peux vous proposer, est de me renseigner dès mardi en tél au FICP BDF . Je précise que c'est un rens perso pour une amie. Quel que soit le département, la réponse sera la même.
Amicalement

Par **cassandre**, le **12/07/2008** à **00:26**

Je vous remercie beaucoup et j'accepte bien volontier si vous aviez l'occasion de vous renseigner.
En realité c'est un dilemme enorme, j ai cette occasion de partir, d'offrir un cadre vie a mes enfants bien plus idyllique qu'en france, mais d'un autre coté....

Quoi qu'il en soit merci belabrunna.

Par **Patricia**, le **12/07/2008** à **00:42**

D'accord, je téléphonerai mardi et vous donnerai la réponse le soir.
J'essayerai de vous répondre en privé, si possible ? sinon je reviendrai ici. c'est sûr vous aurez une réponse.
Bon week et Amicalement

Par **cassandre**, le **12/07/2008** à **00:46**

bon week-end également,3 jours c'est bien sympathique!!

Par **Patricia**, le **15/07/2008** à **18:27**

Bonsoir,

Je vous ai envoyé un message par messagerie interne pour vous donner réponse, l'avez vous bien reçu ?

Normalement oui.

Patricia

Par **Patricia**, le **15/07/2008** à **19:52**

Je vous en prie, pas de problème.

Bonne chance dans vos démarches et bonne continuation.

Patricia